

# Deux anciens châteaux valaisans

## Verbier et Montorge

### I

#### VERBIER

##### **Aperçu historique.**

Ce château dominait la crête rocheuse à l'ouest du village de Verbier à une altitude de 1815 mètres. Ces ruines sont situées au-dessus de la petite chapelle de St-Christophe (1588 m.), un bon chemin forestier partant du village de Verbier y conduit. Par le fait d'énormes éboulements, ce contrefort de la montagne qui appuie le massif de la Pierre-à-Voir est tout à fait séparé du plateau du Levron et il n'existe plus de communications directes entre ce village et Verbier. Mais cet état de fait ne devait pas exister au moyen âge ; la légende rapporte même qu'un village appelé Curallaz aurait été emporté par les éboulements : son emplacement serait situé à 500 ou 600 mètres plus bas dans les champs des Jorasses.

Quoi qu'il en soit, cette position était remarquablement choisie pour commander tout le Val de Bagnes, de Sembrancher jusqu'au fond vers Lourtier, car il est assis au coude de la vallée et pouvait surveiller le passage sur la vallée du Rhône par Verbier et la Croix-de-Cœur. Les documents écrits concernant ce château sont très rares : on a signalé jusqu'à présent un seul texte, relaté par Boccard, conservé aux archives de

l'abbaye de St-Maurice.<sup>1</sup> Heureusement, ce parchemin élucide complètement la question des propriétaires et des tenanciers de cette forteresse. L'opinion émise qu'il aurait été le siège de la famille de Verbier, famille non noble, ne peut être soutenue.<sup>2</sup>

Nous voyons sur cette chartre qu'Amédée V, comte de Savoie, la veille de Pentecôte, en l'an 1287, « donne l'ordre à Guillaume de Septème, bailli du Chablais et du Genevois, ainsi qu'à maître Radulphe, juge de cette même terre, d'ouvrir une enquête au sujet du château de Verbier (*castrum* de Verbier), pour savoir par qui il avait été gardé aux temps des guerres entre ses prédécesseurs, soit les comtes de Savoie, et la terre du Valais. Ces fonctionnaires devront s'informer s'il a déjà été gardé par la Savoie à partir de ces guerres et, au cas où l'on aurait agi dans ce sens, de révoquer ces dispositions en remettant tout dans l'état voulu. Si en quelque mesure ces fonctionnaires auraient déjà au temps des guerres occupé la défense de ce château appartenant à l'église d'Agaune, ou qu'ils aient saisi l'occasion de garder ces biens de l'église pendant les guerres, en l'enlevant à ceux qui devaient le défendre, ils doivent restituer ces biens à ladite église. Il recommande aux mêmes commissaires de sauvegarder les droits de l'église et de ne pas permettre qu'on lui cause du tort. L'abbé ou son procureur pourront toujours obtenir auprès de sa cour pleine justice. Le comte tient à conserver les bonnes et anciennes coutumes vis-à-vis de l'église, coutumes déjà observées par ses prédécesseurs. »<sup>3</sup>

Il devient évident que le château de Verbier appartenait à l'abbaye d'Agaune, mais qu'il pouvait en temps de guerre être occupé par les troupes du comte de Savoie. Cependant après les périodes de trouble il devait faire retour à l'abbaye. Sans doute, qu'à la suite d'une réclamation de l'abbé, qui avait constaté que les hommes d'arme de Savoie continuaient à occuper Verbier, même après la guerre, le comte de Savoie donnait, par cette lettre à ses commissaires, l'ordre de le restituer

<sup>1</sup> Archives de l'Abbaye de St-Maurice, tiroir 8, paquet 1, acte 7 ; petite chartre avec sceau pendant aux armes (la croix) du comte Amédée en cire noire (non reproduit par D. L. Galbreath dans ses *Sigilla agaunensia*, *Revue Héraldique Suisse*, 1925-26) ; copie dans le *Liber Bagnes*, 1650, fo. 112, et dans les *Acta Monasterii Agaunensis* de L.-N. Charlety, Abbé de St-Maurice 1719-36, t. I, fo. 240 ; analyse par le chanoine J.-H. Charles dans son régeste des Archives abb., t. I, fo. 129. Voir le texte : Annexe.

<sup>2</sup> L. Courthion : *Revue hist. Vaud.*, 1893, pp. 206 sq., 274 seq., 306 sq. ; abbé B. Rameau : *Le Valais historique*, 1886, pp. 26 sq. ; M. Boccard : *Histoire du Valais*, 1844, p. 349.

<sup>3</sup> Cette pièce m'a été aimablement communiquée par M. le chanoine Dupont Lachenal ; nous en donnons ici la traduction libre.

à son légitime propriétaire. Les guerres auxquelles il est fait allusion n'étaient pas très récentes, mais doivent se rapporter aux campagnes de Pierre de Savoie, oncle d'Amédée, en 1260, et encore de 1265 à 1266. Le statut de la vallée de Bagnes explique la complication des droits féodaux et la possibilité d'interminables litiges entre Agaune et la maison de Savoie.<sup>4</sup> On constate à l'origine, dès le XI<sup>e</sup> siècle, que les comtes de Savoie étaient les véritables souverains de la vallée comme détenteurs de l'avouerie de l'abbaye d'Agaune, mais que dès 1159 Humbert III avait accordé à ladite abbaye de nouveaux avantages territoriaux en contre-partie de prêts d'argent faits à son père. Ces cessions causèrent de nombreuses difficultés qui ne furent réglées qu'en 1198 et 1219 par des accords réciproques.

On sait que l'abbaye vit ses droits territoriaux confirmés, mais que le comte de Savoie conserva entièrement sa supériorité féodale et des avantages principalement quand il se trouvait entre le pont de Brest et le Saint-Bernard. En somme, Agaune possédait le domaine utile de Bagnes, le droit d'y exercer la justice en y maintenant un vidomne et un métral, mais en dernier ressort c'était bien la maison de Savoie qui avait sur ces terres la souveraineté. Il ne faut pas oublier que Bagnes et Entremont étaient les clefs du Bas-Valais. Il nous paraît probable que le château de Verbier à l'origine a été construit par la Savoie puis, dans la suite, remis à l'abbaye sous certaines réserves telles que son occupation au moment des guerres. L'acte précité ne nous dit pas qui en assurait la garde ordinairement, mais il devait relever plus spécialement du vidomne qui avait son siège au Châble de Bagnes et du métral qui avait le commandement des milices de la vallée. En 1260-1261, le comte Pierre de Savoie recevait 30 sols pour la garde perpétuelle des hommes de Pierre de la Tour, vidomne pour Bagnes<sup>5</sup>.

Le vidomnat a tout d'abord appartenu au XII<sup>e</sup> siècle à la famille de Mostel, puis par alliance, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, à la puissante famille de la Tour qui le conserva entre ses mains jusqu'en 1366. Après Perrod de la Tour, sa veuve Antonie Sarro ou Sarriod du val d'Aoste vendit cet office la même année à l'abbaye d'Agaune. La métralie a re-

<sup>4</sup> Voir chanoine Tamini : *Dict. hist. et biogr. suisse*, art. *Bagnes* ; chartes publ. par l'abbé Gremaud : *Documents relatifs à l'histoire du Valais. Mém. Doc. Suisse romande*, t. XXIX à XXXIII et XXXVII à XXXIX ; R. Hoppeler : *Beitrag z. Geschichte des Wallis im Mittelalter*, 1897 ; V. van Berchem : *Introduction, dans Guichard Tavel, évêque de Sion, Jahrbuch f. Schw. Gesch.*, XXIV, pp. 127 sq.

<sup>5</sup> M. Chiaudano : *Biblioteca della Soc. Subalpina, La finanza sabauda nel sec. XIII*, 1938, t. I, p. 38.

levé pendant des siècles de la famille de Bagnes, dont le premier titulaire connu, Odon, apparaît en 1150 ; cette lignée chevaleresque a subsisté jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

Il règne une obscurité complète sur la vie du château. Nous pensons qu'il a dû jouer un rôle en vue dans les guerres du XIII<sup>e</sup> siècle, comme point d'appui commandant la vallée ; il a sans doute été ruiné au moment de la conquête du Bas-Valais par les Sept-dizains en 1476, car on sait que les Bagnards, restant fidèles à la Savoie, s'opposèrent fortement aux envahisseurs. Depuis lors, on a exploité ses matériaux et à part quelques pans de murs seul le nom de « Château » porté sur la carte rappelle son souvenir.

### Etude archéologique.

Les restes de ce château sont si peu apparents que les promeneurs qui se rendent à ce point de vue magnifique ne discernent que rarement ses fondations (fig. 1). Le rocher schisteux en arête supportant les ruines est séparé de la montagne par un col herbeux qui forme une clairière dans la forêt de sapins. Un fossé demi-circulaire, large de 4 mètres, entoure la position du côté de la montagne au N. E., position à pic sur la vallée dans toutes les autres directions. La paroi de rocher du S. O. est presque verticale, une carrière a entamé l'extrémité de la roche face au fossé. Cette ruine a une disposition conforme aux autres châteaux de la montagne de l'époque romane, qui utilisent au mieux les formes du terrain. Au sommet s'élève la grande tour ; elle se relie à une enceinte qui en dessous englobe une cour avec des dépendances. La tour est ici l'élément dominant, c'est le seul fort retranchement de la position naturellement bien défendue.

Les substructions de la tour sont reconnaissables sur trois côtés avec une élévation de 0 m. 50 à 1 mètre. Elle présente une forme quadrangulaire avec un éperon à terminaison carrée du côté de la vallée. Il est probable qu'un escalier ou plutôt une échelle occupait cette extrémité. Bien que ce plan soit rare, on trouve souvent dans les tours romanes des annexes pour des escaliers. Cependant il n'est pas douteux que l'entrée devait être au premier étage accessible seulement par un pont ou une échelle, car il n'y a pas d'accès visible au rez-de-chaussée, utilisé seulement comme cave. Une fente du rocher à l'intérieur devait peut-être servir de citerne.

La tour mesure à l'ouest 4 mètres de vide et sur sa plus longue face au sud 7 m. 50 ; elle a pu servir non seulement à la défense, mais aussi comme habitation, tout au moins pour la garnison. L'épaisseur des murs

à l'ouest est de 1 m. 10. Un dispositif de murailles en terrasses la relie à l'enceinte qui à l'est entoure une cour sur une distance de 17 m. 50 avec un retour à l'ouest sur une longueur de 25 mètres jusqu'à la paroi de rocher.

L'appareil de la tour principale, bien conservé à la base ouest, mérite qu'on l'examine de près. Les pierres taillées, de petite dimension, sont disposées en épi avec des assises en bandes horizontales simples ou doubles (cf. fig. 1). Bien que la construction en épi se soit perpétuée tardivement, nous avons ici avec les assises horizontales alternées rap-

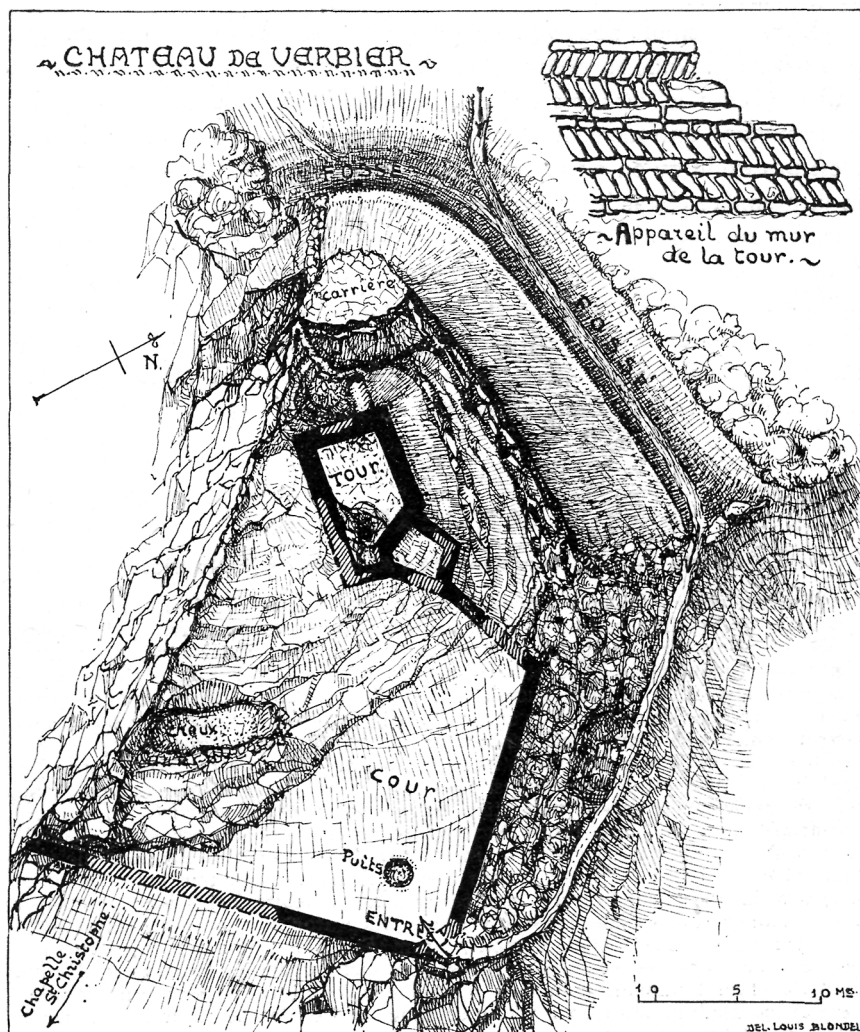


Fig. 1. Plan du château de Verbier

pelant les cordons de briques romaines un type très ancien de maçonnerie, certainement roman, de la fin du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> siècle, peut-être même antérieur.

Les logements, communs et dépendances, devaient être établis sur la cour ; il n'en subsiste rien ; peut-être doit-on en voir des traces à l'ouest dans un creux du rocher. Par contre, on remarque l'emplacement d'un puits et le dispositif de l'entrée à l'angle est. On y parvenait par un sentier dans le rocher venant de l'extrémité du fossé. Il n'y a pas de murs du côté ouest, car la nature de la roche en forme d'arête rendait tout ouvrage superflu.

Dans l'ensemble nous avons ici une position très forte, isolée de tout lieu habité, servant en premier lieu de poste d'observation pour toute la vallée. C'était le véritable château de Bagnes, on pouvait de ce point correspondre optiquement avec le château comtal de Sembrancher. Il n'est pas exclu qu'on doive rechercher une relation entre cette forteresse et la première chapelle de St-Christophe située 227 mètres plus bas, qui devait être entourée d'autres constructions et aurait servi de chapelle pour le château. La chapelle actuelle ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle ou de la fin du XVII<sup>e</sup>, mais on voit tout près des traces d'autres édifices. Il est à souhaiter que les derniers témoins de cette ruine féodale ne disparaissent pas complètement et qu'une exploration systématique permette d'en reconnaître les détails. L'antique château de Bagnes mériterait une étude plus complète.

## ANNEXE

### Charte de 1287 (Archives de l'Abbaye de St-Maurice)

Amedeus comes Sabaudie marchio in ytaliam dilectis fidelibus suis domino Guillelmo de Septimo ballivo in Chablasio et Gebenn. ac magistro Rad. (ulpho) iudici in eadem terra Salutem et sinceram dilectionem. Mandamus vobis quasi inquiratis diligenter per quos et qualiter castrum de Verbier temporibus predecessorum nostrorum quando guerra erat in illis partibus inter Comitatum Sabaudie et terram Valesii consueverit custodiri. Et prout inveneritis quod dictum castrum iam dictis temporibus servabatur vos ipsum quando guerra erit in illis partibus cum diligentia observari faciatis. Si quid vero contra fecistis hactenus illud in statum debitum revocantes. Et si per alios quomodo per dictam Agaunensem Ecclesiam castrum predictum guerrarum temporibus custodiri consueverunt vos quod de bonis ipsius Agaunensis Ecclesie cepistis occasione custodie dicti castri ab hiis qui ipsum custodire debuerant recuperantes ipsi Ecclesie reddatur et restitui faciatis. Sane dictam Ecclesiam recommendatam habeatis ipsam et iura ipsius defendendo ipsum non permittentes indebite faci. Ubicumque super hiis de quibus Abbas dicte Ecclesie vel eius procurator peratus fuerit cum effectu in nostra curia facere iusticie complementum. Sed bonas et antiquas consuetudines servatas per predecessores nostros iam dicte Ecclesie conservetis. Datum apud Sanctum Symphorianum cum appositione sigilli nostri in vigilia Penthecoste Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup> septimo. — Constat de super lineam faciat supra. Datum ut supra.

(Sceau pendant du comte, incomplet).

## II

## MONTORGE

**Aperçu historique.**

Les ruines de ce château, qui a tenu une place importante dans les guerres du moyen âge, occupent le sommet très escarpé d'une crête rocheuse à 2 kilomètres à l'ouest de Sion. Cette éminence est isolée dans la vallée du Rhône, où elle forme un angle entre la Morge et le Rhône ; du côté de Savièse, elle est séparée par le vallon de Chatres occupé par un petit lac. Cette situation remarquable lui permet de commander tout l'accès du Bas-Valais à Sion, ce qui l'a destinée à jouer un rôle de premier plan dans les luttes entre la Savoie et l'évêque. Son sommet (792 mètres), d'où l'on domine entièrement Tourbillon et Valère, n'est accessible que par l'est du côté de Sion.

On a déjà discuté l'origine de son nom en prenant comme base les textes des notaires latins qui en font un mont de l'orge. Rameau pensait aussi que sa dénomination provenait des récoltes d'orge, les moissons de Montorge étant souvent mentionnées dans les titres des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>6</sup>. Plusieurs textes donnent la graphie populaire « Montorjo », « Monteorgio » en 1195, que les notaires ont traduit par *Montordeo* ou *Mons ordeï*. Ducange nous indique qu'« orgeus » veut dire orgueilleux, altier, superbe ; ne serait-ce pas un « Montorgueil » plutôt qu'un mont de l'orge ? Plusieurs châteaux ont porté ce nom<sup>7</sup>. Même si cette dénomination est antérieure au château, cette étymologie me semble probable. Sans doute, plusieurs contrats du XIII<sup>e</sup> siècle mentionnent des services à payer l'année où la moisson a lieu à Montorge, mais cela implique peut-être une date d'échéance féodale dépendant d'un ancien fief.

L'abbé Rameau a déjà rappelé l'histoire de ce château ; nous ne ferons qu'ajouter ou rectifier certains détails. Le comte Aimon de Savoie, mort de la lèpre en 1237, affirme en 1233 qu'il a construit Montorge et, comme cette tour est bâtie sur le territoire de l'église de

---

<sup>6</sup> Rameau, *op. cit.*, pp. 48 sq. ; voir aussi de belles photographies dans Solandieu : *Les châteaux valaisans*, 1912, pp. 28-30 ; chartes : Gremaud : *Documents*, *op. cit.* ; du même auteur : *Chartes sédunoises*, *Mém. Doc. Suisse romande*, t. XVIII, p. LI.

<sup>7</sup> Nous pensons entre autres au château de Montorgueil dans l'île de Jersey assiégé par Duguesclin.

Sion, il s'engage à la détruire. L'évêque Landri de Mont, contrairement au traité de 1233, ayant repris cette position, ne fait pas démolir la tour, mais la rétablit ; il meurt la même année que le comte Aimon. Ce château n'était pas encore construit en 1227, date à laquelle l'évêque racheta le fief comprenant Montorge à la famille de Baiz et aussi à Rodolphe de Conthey <sup>8</sup>. On voit que ce fief relevait en partie du comte de Savoie, ce qui explique les difficultés postérieures. L'acquisition de l'évêque et les termes du contrat, qui dit que Rodolphe de Conthey ne pourra transmettre ce fief à une main plus forte (*in forcio rem manum transferrere*), indiquent que l'évêque craignait déjà les visées de la Savoie sur cette position.

A la suite des guerres de Pierre de Savoie en 1260, dans l'arrangement conclu avec l'évêque, il est de nouveau spécifié que Montorge doit être démolie, soit la tour et les autres édifices qui en dépendent ; comme garantie, le château est remis à un vassal du comte, Girold de la Tour <sup>9</sup>. Ces conditions n'ayant pas été remplies dans le délai prévu, le châtelain de Saillon occupe la tour au nom du comte. Mais l'évêque Henri de Rarogne, mécontent de cette situation, s'empare à nouveau en juin 1263 de cette forteresse. Retenu en Angleterre par d'autres obligations, le comte Pierre n'entreprend une nouvelle campagne qu'en 1265, qui aboutit à un compromis et à une trêve le 27 février. La guerre reprenant après l'expiration de la trêve échue le 28 mars 1266, Pierre entreprend en juin une cavalcade jusque sous les murs de Sion qui dispersa les Valaisans. Montorge n'est pas mentionné dans cette campagne, mais a dû être occupé momentanément.

Ce n'est que par le traité du 14 novembre 1268 que l'évêque est rétabli dans ses possessions et que Montorge lui fait retour. A la suite de toutes ces luttes, le château nécessitait de fortes réparations ; aussi sous l'épiscopat de Pierre d'Oron il est complètement rénové. Par le testament de Rodolphe, métral de la cour épiscopale, vers 1288, nous voyons que l'évêque lui devait pour ces travaux XXVIII livres mauriciennes ainsi que pour la reconstruction de la Bâtiaz de Martigny <sup>10</sup>. La garde du château était payée, moitié par le Chapitre, soit 6 livres, moitié par les bourgeois de Sion, 6 livres aussi. Pour couvrir ces dépenses et surtout

<sup>8</sup> Gremaud : *Documents, op. cit.*, No 339, et les chartes de cette époque.

<sup>9</sup> Pour toute cette période : V. van Berchem : *Les dernières campagnes de Pierre II, Revue hist. vaud.*, 1907, pp. 257 sq., 289 sq., 322 sq., 353 sq., et pour le XIV<sup>e</sup> siècle, du même auteur : *Guichard Tavel, op. cit.* ; Gremaud : *Chartes séduvoises, op. cit.*, t. XVIII, pp. 337 sq.

<sup>10</sup> Gremaud : *Documents, op. cit.*, No 986.



les droits de garde, Pierre d'Oron en 1276 donne en fief à la ville de Sion une part du péage des halles. En 1291 le châtelain épiscopal était Jacques de Noville. Montorge ne subit une nouvelle alerte qu'au moment de l'expédition d'Amédée VI avec Humbert de Corgenon contre les Valaisans ; à ce moment, le comte, allié momentanément de l'évêque Guichard Tavel, fait ravitailler La Soie et Montorge par le châtelain de Conthey (4 avril 1352).

A cette époque, le comte exerçait la juridiction temporelle sur les biens de l'évêque, il avait le droit de percevoir les redevances dues par les citoyens et par le Chapitre de Sion pour la garde de Montorge ; la campagne se termine par la prise de Sion. A la fin de juillet de la même année, le bailli de Corgenon, châtelain du château, apprend que les rebelles devaient occuper les châteaux épiscopaux, soit Montorge et Sion, et il réussit à déjouer leurs intentions. Même après le traité qui suit cette guerre, Montorge continue à être tenu par une forte garnison savoyarde. En 1353, Aimon d'Oron était vice-bailli du Valais, châtelain de Tourbillon et Montorge ; l'année suivante, c'était Jean d'Aubonne. Sion paie en 1354 l'impôt de garde au comte. Par l'arrangement de 1360 le comte remet à l'évêque les châteaux épiscopaux au-dessus et au-dessous de la Morges. Afin d'éviter de nouveaux troubles, deux chanoines, Pierre et Boniface de Challant, du parti savoyard, sont nommés châtelains de Montorge et Tourbillon pour neuf ans, à condition de ne pas les utiliser contre le comte et ses sujets. Cet arrangement est ratifié à Evian le 11 mars 1361. Guichard Tavel voulant évincer l'emprise de la Savoie, s'allie aux communes et se rend maître de Montorge au début de l'an 1365, contrairement au traité d'Evian. Ces faits et la résistance de l'évêque provoquent de longues négociations qui durèrent jusqu'en 1371, car les de Challant-Montjoyet réclamaient une indemnité pour leur spoliation. Par le traité du 29 juin 1371, les nombreux différends entre les deux parties et aussi avec les de la Tour sont définitivement réglés.

Depuis lors, Montorge reste entre les mains de l'évêché ; cependant en 1415 l'évêque Guillaume de Rarogne en donne la garde au comte de Savoie, mais il est incendié en 1417 en même temps que Tourbillon et La Soie pendant la guerre dite de Rarogne. Depuis lors le château ne s'est jamais relevé de ses ruines.

### **Etude archéologique.**

Quand on compare Montorge à Verbier on est frappé de voir combien au XIII<sup>e</sup> siècle l'art militaire s'est perfectionné. L'ensemble des fortifications, qui jusqu'ici n'avaient jamais été relevées et étudiées, in-

dique une parfaite utilisation des positions naturelles <sup>11</sup>. Les voies d'accès en particulier sont remarquablement bien comprises au point de vue défensif (fig. 2). Le sentier très raide qui vient de La Muraz aboutit en face du château à un col gazonné. Au lieu de gravir directement, comme de nos jours, le rocher qui supporte la tour principale, l'ancienne voie

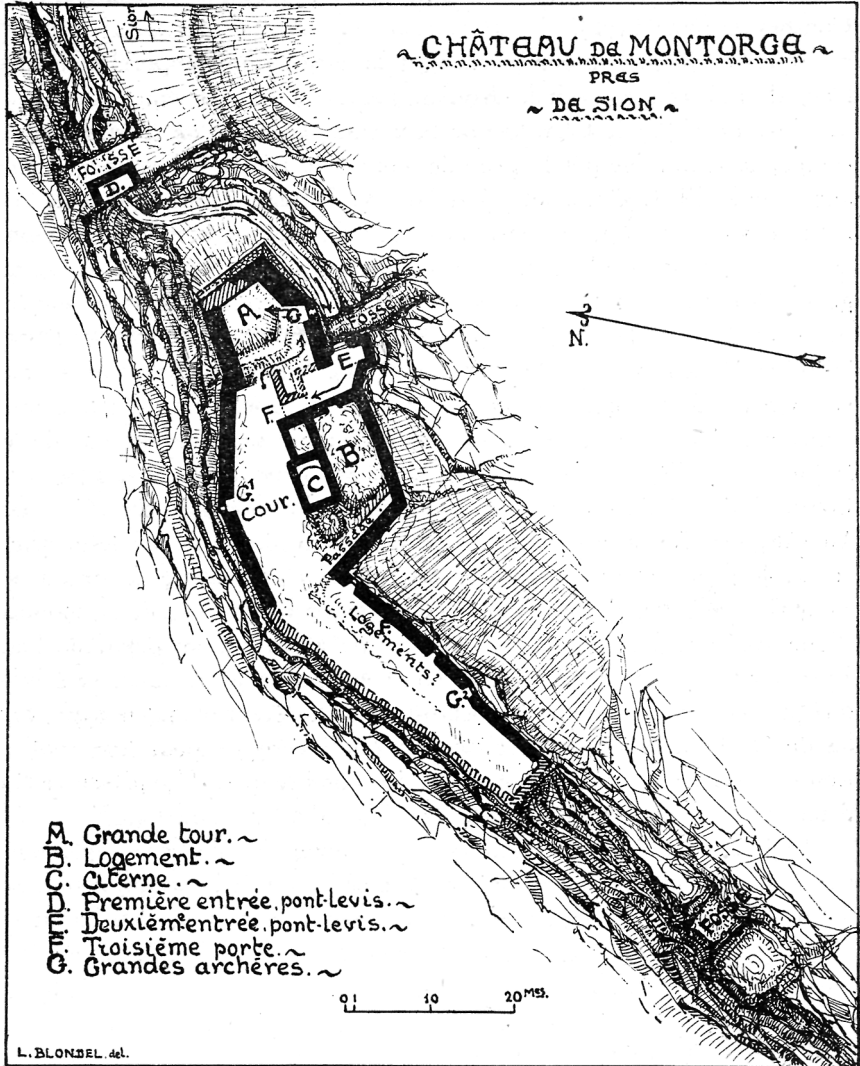


Fig. 2. Plan du château de Montorge

<sup>11</sup> Nous avons fait ces relevés avec l'aide de M. A. Donnet, archéologue cantonal.

d'accès s'engageait au nord sur une crête coupée par un fossé creusé dans le roc, où se voit encore la trace d'un ouvrage avancé D pour le pont-levis. De là le sentier contournait la base de la grande tour A, longeait en suivant une corniche à pic tout cet ouvrage pour aboutir en face de la deuxième entrée E, défendue de nouveau par un second fossé aussi taillé à même le rocher. Un autre pont-levis devait être franchi pour accéder dans un couloir coudé ou barbacane compris entre la tour A et le corps de logis B. Enfin, une troisième porte F permettait de sortir de la barbacane pour parvenir dans la cour du château.

La défense principale, la grosse tour A, en partie conservée, sauf le mur intérieur qui a été démoli, offre un plan pentagonal irrégulier aux murs très épais allant de 2 m. 50 à 2 m. 65, la largeur la plus forte étant tournée du côté de la voie d'accès. C'est un donjon offensif, au point le plus exposé de la position, pourvu en G d'une grande archère avec passage à l'intérieur de la tour. Grâce à cette archère on pouvait tirer de flanc sur les assaillants qui se présentaient devant le pont-levis E. Le gros mur de la tour en ce point à l'intérieur présente des pierres en encorbellement à 2 m. de hauteur qui indiquent une entrée et un passage. C'est par là, qu'en contournant les faces ouest du donjon par un couloir disposé entre la chemise extérieure et la muraille interne du réduit, on parvenait dans la tour même. Celle-ci est pourvue du côté du chemin d'accès d'une base en forme de glacis constituée par de gros blocs appareillés. Cette disposition rappelle les constructions des châteaux de Syrie édifiés par les croisés. Ces glacis étaient nécessaires pour empêcher les minages établis par les assiégeants et aussi pour permettre le rebondissement des projectiles lancés du haut des hourds.

Le principe des barbicanes ou entrées coudées avec cour a aussi été introduit chez nous de l'Orient après les premières croisades ; son usage remonte aux traditions gréco-byzantines qui avaient été conservées par les Arabes. La grosse tour A est plus qu'une tour, c'est un ensemble fortifié complet, qui pouvait se défendre par lui-même et couvrait l'entrée ; ce n'est plus comme à Verbier le dernier refuge, en arrière et au haut de la position. On voit donc ici les différences de conception dans l'art des fortifications entre l'époque romane et le XIII<sup>e</sup> siècle.

Le mur intérieur de la tour A étant détruit jusqu'au sol, il faudrait faire des fouilles pour dégager le dispositif du couloir entre la tour et sa muraille protectrice ou chemise : ce travail serait d'un grand intérêt car il existe peu de châteaux avec défense aussi perfectionnée.

A partir de la tour A, les courtines du château suivant exactement la ligne sinueuse du rocher se prolongent sur 60 mètres. A l'est on remar-

que encore les substructions de l'habitation du châtelain, B, qui est bordée face à la cour par une citerne voûtée encore bien conservée (4 m. sur 5 m.), revêtue d'un cimentage. Un étroit passage dallé séparait le corps de logis B du mur d'enceinte au sud. Les autres murs d'enceinte qui s'étendent vers le sud et englobent une étroite cour sont bien conservés. On y voit deux petites archères et une plus vaste en G 2, qui commandait un flanquement de mur. En face de la citerne, dans la muraille nord, il existe aussi une vaste archère G 1, établie dans un saillant de la maçonnerie, formant comme une tourelle ou chambre carrée. Contre la courtine F on décèle des lignées de trous de boulin indiquant des poutres devant supporter un chemin de ronde et aussi un appentis ou construction légère pour le logement de la garnison, ou des engins de guerre.

La crête de rocher, véritable arête, se poursuit au S. E. mais n'offre plus trace de murs, elle est coupée 25 mètres plus loin par un fossé taillé dans le roc. On se rend compte combien cet ensemble est instructif soit par ses détails soit par la manière dont les approches des murs pouvaient être battus par des tirs de flanquement. La maçonnerie des murs est très soignée, ce n'est plus du petit appareil, mais un moyen appareil en usage au XIII<sup>e</sup> siècle avec blocage en boulets à l'intérieur de la muraille. On voit des reprises dans les murs et diverses périodes de construction. Les bases sont souvent pourvues de chaînages en grosses pierres, surtout pour les glacis, qui doivent dater de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas pour la tour qui paraît avoir été complètement reconstruite par Pierre d'Oron avant 1288. Il n'est pas douteux que dès cette époque jusqu'à sa ruine ce château a été maintes fois réparé, ce qui du reste est confirmé par son histoire. Cependant, la disposition primitive avec la première tour mentionnée en 1233, qui marquait l'importance de la défense en direction de la ville épiscopale de Sion, n'a pas varié dès l'origine. On trouve ici l'intention offensive d'Aimon de Savoie contre l'évêché et ses terres. Je ne serais du reste pas éloigné de croire qu'avant cette date il y avait une fortification plus ancienne dépendant du fief de Baiz ou des de Conthey (acte de 1227). Peut-être aussi, à l'époque préhistorique, cette crête et son ensemble étaient-ils déjà un lieu de refuge ?

Du haut de Montorge on est facilement en relation optique avec tout le Bas-Valais jusqu'à Saillon, Saxon et Martigny, aussi du côté de La Soie, Conthey et surtout de Sion. Un passage des comptes de 1354 indique que des feux-signaux reliaient toutes ces places fortes entre elles<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> L. Blondel : *L'architecture militaire de Pierre de Savoie, Revue Geneva*, XIII, pp. 292-293.

On comprend alors l'acharnement avec lequel les comtes de Savoie tinrent à conserver cette position qui cependant leur échappa déjà en 1268.

Espérons que ces ruines soient mieux protégées contre les démolisseurs, qu'on puisse y faire une exploration archéologique : elles en valent la peine, aussi comme point de vue incomparable sur toute la vallée du Rhône.

Louis BLONDEL